

N° CP 3e/170-06
Séance du 24 NOV. 2006

**ROUTES DEPARTEMENTALES
B051 - ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE**

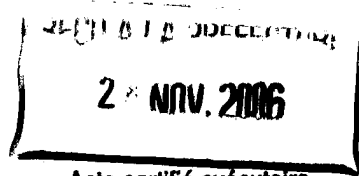
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-5è/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit :
 - . Acquisition : 19 173,69 €
 - . Echange : sans soulte
- ❖ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental.
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 du budget départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 28 NOV. 2006
Publication - 1 DEC. 2006

Pour le Préfet du Conseil Général
Délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER